

Séance du jeudi 2 septembre 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le deux septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur CHESNAY Bertrand, Maire.

Etaient présents :

M. CHESNAY Bertrand
M. CHIGNON Joël
M^{me} DALIBARD Fabienne
M^{me} FAVIER Marie
M. FOURMONT-HAMELIN Guillaume
M. LAMBERT Loïc
M. LEPRINCE Augustin
M. MAGNEZ Jean-Pierre
M^{me} REBILLARD Sophie
M^{me} SAUNIER Fabienne (19h45)
M^{me} TERRIEN Jacqueline

Etait excusée : M^{me} RONCIN Magali, M^{me} SAULEAU Sophie, M^{me} TOUCHET Laurence

Etait absent :

Présents : 11

Votants : 11

Elu secrétaire : M. LAMBERT Loïc

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 6 juillet 2021

Après lecture du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 juillet 2021 celui-ci est approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

SOMMAIRE

- Taxe aménagement, taux d'application et exonération facultative
- Rapport annuel de la CLECT
- Décision modificative n°1
- Tarifs communaux 2022
- Questions informations diverses

2021-30 Taxe aménagement, taux d'application et exonération facultative

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la taxe d'aménagement au taux de 1 % avait été instaurée sur l'ensemble du territoire communal par délibération en date du 28 octobre 2011.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de reconduire la taxe d'aménagement au taux de 1%.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible d'année en année (*sauf renonciation ou changement de taux, sectorisation ou nouvelles exonérations*).

2021-31 Rapport annuel de la CLECT

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du 28 juin 2021 de M. Alain SUARD, Président de la CLECT des Coëvrons (et du rapport annexé – Réunion CLECT du 26-06-2021) invitant les Communes à délibérer sur le montant révisé de l'Attribution de Compensation liée à la GEMAPI.

Cette révision consiste en un rattrapage sur les exercices 2019, 2020 et 2021 lié :

- Aux nouveaux critères de participation des Communes à partir de 2019 (50% population et 50% superficie),
- Au réajustement des contributions dues aux différents syndicats de bassin à compter de 2019,

Pour la commune d'Hambers, l'AC révisée pour la GEMAPI s'établit à 14 026.42€ pour les années 2019, 2020 et 2021 pour une AC prélevée à 13 960.07€, soit un reliquat à verser de 66.36€.

Année	AC prélevée	AC due (révisée)	Reliquat à verser
2019	4 653.36 €	4 675.47 €	22.12 €
2020	4 653.36 €	4 675.47 €	22.12 €
2021	4 653.36 €	4 675.47 €	22.12 €
TOTAUX	13 960.07 €	14 026.42 €	66.36 €

Le conseil Municipal, après avoir délibéré,

ACCEPTE le montant révisé de l'Attribution de Compensation liée à la GEMAPI tel qu'exposé ci-dessus.

AUTORISE M. le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

2021-32 Décision modificative n°1

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à cette décision modificative :

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
Chapitre	Op.	Nature	Libellé de la demande	Montant	Chapitre	Op.	Nature	Libellé de la demande	Montant	
012		6218	Régul rbst ATSEM 2019 non prévus	+ 3 500,00 €						
012		6216	Rbst sct technique commun 2020	+ 8 500,00 €						
022		022	Dépenses imprévues	- 14 202,00 €						
SOUS-TOTAL 1				- 2 202,00 €						+ 0,00 €
023		023	Virement à la section d'investissement							
042		6811	Dotations aux amortissements (régularisation 2020+2021 : 1 004,58*2=2 009,40 €)	+ 2 010,00 €						
042		6811	Dotations aux amortissements	+ 192,00 €	042		777	Amortissement des subventions		
SOUS-TOTAL 2				+ 2 202,00 €						+ 0,00 €
TOTAL DM				+ 0,00 €						+ 0,00 €
Chapitre	Op.	Nature	Libellé de la demande	Montant	Chapitre	Op.	Nature	Libellé de la demande	Montant	
23		2031	Aménagement rue des Abbées Gauguain	- 2 916,00 €						
20		2315	Aménagement rue des Abbées Gauguain	- 209 930,00 €						
20	450	2031	Aménagement rue des Abbées Gauguain	+ 22 916,00 €						
21	450	2315	Aménagement rue des Abbées Gauguain	+ 189 930,00 €						
21		2115	Acquisition de terrain	+ 3 390,00 €						
020		020	dépenses imprévues	- 1 188,00 €						
SOUS-TOTAL 1				+ 2 202,00 €						+ 0,00 €
021		021	Virement de la section de fonctionnement							
040		28041582	Dotations aux amortissements (régularisation 2020+2021 : 1 004,58*2=2 009,40 €)	+ 2 010,00 €						
040		28041581	Dotations aux amortissements	+ 190,00 €						
040		280422	Dotations aux amortissements	+ 2,00 €						
SOUS-TOTAL 2				+ 0,00 €						+ 2 202,00 €
TOTAL				+ 2 202,00 €						+ 2 202,00 €

Le conseil Municipal, après avoir délibéré,

ACCEPTE la décision modificative n°1 au budget principal de l'année 2021.

AUTORISE M. le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

2021-33 Tarif communaux pour l'année 2022

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants :

Salles « Le Clos de l'Arpent »

Salle (143,70 m ²)	155.00 €	Salle 81.05 m ² + Cantine 62.65 m ²
Salle + Salle de réunion (185,47 m ²)	195.00 €	Salle + Cantine = 143.70 m ² + salle de réunion 41.77 m ²
Cuisine	105.00 €	
Lendemain	85.00 €	

Une réduction de 15 % est appliquée pour des forfaits :

Forfait Salle + Cuisine + Lendemain	294.00 €
Forfait Salle + Salle de réunion + Cuisine + Lendemain	328.00 €

Vaisselle :

Pour 50 personnes.....	50.00 €
Pour 100 personnes.....	100.00 €
Pour 175 personnes.....	175.00 €

Chauffage 45.00 €
du 1^{er} octobre au 15 avril (suivant si la chaudière est allumée)

Sono 35.00 € Uniquement pour Salle + Salle de réunion

Sépulture ou Vin d'honneur

(avec vaisselle, cuisine et chauffage compris)

Salle	85.00 €
Salle + Salle de réunion.....	100.00 €

Scène montée 100.00 €

Caution 500.00 €

Pénalités de nettoyage 150.00 €

Détériorations (Vaisselle et/ou chaise et/ou cintre cassés ou manquants)

Verre 2.30 €

Assiette 2.50 €

Couvert 0.50 €

Tasse 1.50 €

Chaise 25.00 €

Cintre 2.00 €

Toute détérioration non listée ci-dessus sera facturé au prix coûtant au vu d'un justificatif.

Tarifs pour les associations communales :

Une gratuité pour manifestation (repas, concours de belote...) pendant le week-end (Samedi/dimanche), par année civile (salle « Le Clos de l'Arpent » ou Salle rue Jean-Louis Bernard).

A compter de la 2^{ème} manifestation :

Salle « Le Clos de l'Arpent » :

Salle ou Salle + Salle de réunion 105.00 €

Salle ou Salle + Salle de réunion + Cuisine..... 155.00 €

Ces tarifs comprennent également la vaisselle, le chauffage, et/ou la sono.

La scène montée sera mise à disposition gratuitement pour les associations d'Hambers sauf si celle-ci nécessite l'intervention des services techniques de la Communauté de Communes de Coëvrons, dans ce cas elle sera facturée 100 €.

Il est précisé que l'association « Hambers en scène » bénéficiera également de la gratuité de la salle le week-end précédent la première représentation (montage scène et décors).

Un contrat de location sera signé même pour la mise à disposition gratuite, un état des lieux avant et après la location sera effectué par le(s) responsable(s) de salle.

Le restaurateur de la commune se verra appliquer les tarifs « associations communales » sauf la gratuité annuelle.

Location de chaises (de la salle rue Jean-Louis Bernard)..... 0.50 €

Location de tables (de la salle rue Jean-Louis Bernard)..... 2.50 €

Location de table sur tréteaux avec banc 2.50 €

CONCESSIONS CIMETIERE :

- Concession de 30 ans..... 100.00 €

- Concession de 15 ans..... 80.00 €

Ces prix s'appliquent pour une concession pour un caveau ou une cave-urne.

Questions et informations diverses

M. Le Maire propose de faire une journée conviviale avec un pique-nique au plan d'eau. Celle-ci aura lieu le dimanche 3 octobre 2021. Cette date pourra être annulée, selon les conditions sanitaires en vigueur. Il sera demandé à chaque participant d'apporter son pique-nique. La municipalité mettra à disposition le barbecue de la commune pour éventuellement cuire vos viandes. Un apéritif sera offert par le conseil municipal.